



## **Note de Communication publique d'Opération**

### **République Islamique de Mauritanie**

---

CMR1187

Projet Amélioration de la Sécurité Alimentaire par la Relance de l'Irrigué dans les régions du Gorgol et du Guidimakha (ASARIGG)

---

#### **Contexte et enjeux stratégiques du projet**

Le projet d'amélioration de la sécurité alimentaire par la relance de l'irrigué dans les régions du Gorgol et du Guidimakha (ASARIGG) constitue une première étape vers un réengagement de l'AFD dans le secteur de l'agriculture irriguée en Mauritanie. Les zones ciblées par ce projet sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques et environnementaux, avec des fragilités socio-politiques sous-jacentes. Le projet s'inscrit pleinement dans les axes prioritaires de l'Alliance Sahel (AS), à savoir la sécurité alimentaire et le développement local. Par ailleurs, le mode opératoire retenu, qui comporte un volet à mise en œuvre rapide, est conforme aux critères d'éligibilité de l'initiative Tiwara.

#### **Objectifs et contenu du projet**

Ce projet vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement économique des territoires ruraux des régions du Gorgol et du Guidimakha situées dans la vallée du fleuve Sénégal via :

- des investissements visant à améliorer la capacité productive des terres : aménagement des bassins versants, réhabilitation et extension d'aménagements hydro-agricoles, ... ;
- des mesures d'accompagnement pour une gestion durable de ces aménagements ;
- l'amélioration des services d'appui à l'agriculture irriguée incluant notamment du conseil agricole technico-économique aux producteurs(trices), du conseil de gestion aux coopératives et un appui à la commercialisation des productions ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la filière.

Bien que le projet ait pour objectif le développement agricole de l'ensemble des communautés, une attention particulière sera portée aux activités permettant de cibler les groupements de femmes et, dans la mesure du possible, les jeunes hommes.

Le projet est construit autour de quatre composantes :

**Composante 1** : Aménagements hydro-agricoles et équipement incluant l'aménagement et l'équipement de 6 périmètres irrigués villageois (PIV) représentant 515 ha, la réhabilitation de 6 ouvrages de contrôle des eaux de ruissellement de la plaine de Maghama, l'aménagement et l'équipement de 23,5 ha de périmètres maraichers féminins.

**Composante 2** : Aménagement en zone de cultures sèches et prévention des conflits. L'objectif recherché avec cette composante est triple (i) améliorer la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables y compris celles n'ayant pas accès à une parcelle irriguée ; (ii) prévenir les

conflits et renforcer la cohésion sociale via des actions de lutte contre la désertification et la dégradation des terres ; et (iii) réduire le risque d'ensablement des périmètres réhabilités dans le cadre du projet. Des petits aménagements de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne (techniques de conservation des eaux et des sols) dans les zones de culture sèche (*diéri*) et des aménagements sylvo-pastoraux seront réalisés avec recours aux travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Par ailleurs, il est prévu de renforcer les capacités des acteurs locaux sur les enjeux de protection de l'environnement, de prévention des conflits et de citoyenneté et de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des cadres de concertation existants entre ces acteurs en lien avec les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat.

**Composante 3** : Création d'un environnement favorable à une intensification agroécologique des systèmes de cultures irriguées et une gestion durable des aménagements. Les mesures d'accompagnement porteront sur : (i) la gouvernance des aménagements, (ii) l'amélioration de l'exploitation et de la maintenance des aménagements, (iii) l'amélioration de la gestion des coopératives, (iv) l'amélioration de la mise en valeur agricole des aménagements via la fourniture de services d'appui à l'agriculture irriguée et d'équipements.

**Composante 4** : Assurer la gestion de projet, le suivi-évaluation et la coordination du programme. Il est notamment prévu de mettre à disposition de la SONADER une assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée.

### **Intervenants et mode opératoire**

En dehors de la composante 2 et d'une partie de la composante 4, qui font partie du Volet d'actions rapides, la maîtrise d'ouvrage sera déléguée par le Ministère de l'Agriculture à la SONADER. Conformément à la législation mauritanienne, la convention de financement sera signée avec le ministère de l'Economie et des Finances. Pour la composante 2, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le GRDR qui travaillera en consortium avec le GRET et TENMYA. Le consortium sélectionné à la suite d'un Appel à Projet Crise et Conflit (APCC) sera financé directement par l'AFD. Le volet d'action rapide de cette composante permettra, a minima, de démarrer des activités de concertation et de sensibilisation des populations, voire de réaliser un des aménagements prévus sous cette composante, avant l'hivernage 2018 (Juillet 2018).

L'AFD assurera la maîtrise d'ouvrage de l'audit et d'une partie du suivi-évaluation relatif au suivi du contexte et à l'évaluation à mi-parcours.

### **Coût et financement**

Le coût du projet est estimé à 11,5 M €, dont 5 M€ seront financés sur le C2D IV, 5,5 M€ par la facilité Minka (Fonds Paix et Résilience) dans le cadre de l'initiative Tiwara pour le Sahel et 1 M€ par l'Etat mauritanien.

### **Principaux effets attendus**

Les principaux effets attendus du projet sont :

- la réhabilitation, l'équipement et la valorisation de périmètres irrigués ainsi que la réhabilitation d'ouvrages de contrôle des eaux de ruissèlement ;
- l'augmentation durable de la production agricole irriguée, de décrue et pluviale ;
- l'amélioration des revenus des producteurs(trices) et des ménages les plus vulnérables ;
- le renforcement des acteurs locaux sur les enjeux de protection de l'environnement, de production agroécologique, de prévention des conflits et de citoyenneté ainsi que sur la gestion et l'entretien des aménagements et l'optimisation de l'usage des ressources naturelles (notamment l'eau).